

GAMS

BELGIQUE - BELGIË



GBV & ASYLUM
LEARN & ACT

1

FICHE
TRANSVERSALE

Genre et violences basées sur le genre





Table des matières

1. Genre	1
1.1. Définition	1
1.2. Sexe, identité de genre, expression de genre, orientation sexuelle	2
1.3. Rapports de genre et intersectionnalité	3
1.4. Stéréotypes de genre	4
1.5. Genre : un outil d'analyse	5
2. Violences basées sur le genre	6
2.1. Définition	6
2.2. Contexte	7
2.3. Types de violences basées sur le genre	9
2.4. Violences basées sur le genre dans le contexte de l'asile	11
2.5. Causes des violences basées sur le genre	12
2.6. Impacts des violences basées sur le genre	12
2.7. Approches sensibles au genre et aux violences basées sur le genre dans le réseau d'accueil	13
3. Pour aller plus loin	15



1 | Genre

1.1. DÉFINITION

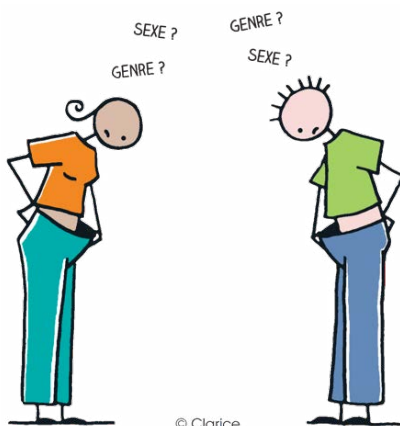
Le **sexe** fait référence aux caractéristiques biologiques et physiologiques qui distinguent les hommes des femmes¹ :

- Les femmes peuvent avoir leurs menstruations, et tel n'est pas le cas pour les hommes.
- Les hommes ont des testicules et les femmes n'en ont pas.
- Les femmes développent des seins et peuvent être enceintes.
- D'une façon générale, les hommes ont de plus gros os que les femmes.

Le **concept de genre** est issu de la traduction de l'anglais « **gender** ».

Il désigne les rôles, les comportements, les activités et les attributions socialement construits qu'une société donnée considère comme appropriés pour les femmes et les hommes². En pratique, le concept de genre est mal connu et est souvent utilisé avec un autre sens.

Le sexe n'est pas le genre !



Les quatre caractéristiques principales de la notion de genre :

1 Le genre est une construction sociale.

Par opposition aux conceptions qui attribuent des caractéristiques immuables aux hommes et aux femmes en fonction de leurs caractéristiques biologiques et physiologiques, les études de genre affirment qu'ils n'existent pas d'essence de la « féminité » ni de la « masculinité », « mais un apprentissage tout au long de la vie des comportements, des rôles et des fonctions socialement attendus d'une femme ou d'un homme »³.

1 Conseil de l'Europe. (2010). « Repères : Manuel pour la pratique de l'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes », Retrieved from <https://www.coe.int/fr/web/compass/gender>.

2 Conseil de l'Europe. (2011). Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, Retrieved from <https://rm.coe.int/1680084840>.

3 Bereni, L., Chauvin, S., Jaunait, A. et Revillard, A. (2012). Introduction aux études sur le genre, Bruxelles (2^{ème} édition), Bruxelles : De Boeck.



2 Le genre est un rapport de pouvoir.

Le masculin et le féminin sont en relation, mais il ne s'agit pas d'une relation symétrique, équilibrée. En cela, il est de mise d'appréhender les rapports sociaux entre les sexes comme un rapport de pouvoir. Le genre distingue le masculin et le féminin et, dans le même mouvement, les hiérarchise. En posant une frontière entre les deux catégories de sexe, le genre est en soi *oppressif* puisqu'il n'admet pas de déviation par rapport aux normes qu'il établit pour chacun des sexes.

3 Le genre n'est pas figé. Il évolue et est influencé dans le temps, selon les pays, les cultures, les périodes historiques, les facteurs d'influence ayant cours dans un espace-temps donné.

4 Le genre est « institutionnalisé ».

Il dépasse la sphère familiale et privée, il est de l'ordre de la société, du structurel, du politique. Par exemple, les organisations internationales ont inscrit le genre dans leurs programmes afin d'affirmer leur posture en faveur de l'« égalité » entre les hommes et les femmes partout dans le monde.

EXEMPLE

Au quotidien, la préparation des repas est assignée aux femmes dans une proportion élevée, sans référence établie à une « prédisposition biologique ». Selon les derniers chiffres du *Gender Equality Index 2017* du *European Institute for Gender Equality (EIGE)*⁴, à l'échelle européenne, ce sont 78,7 % des femmes qui réalisent le travail ménager et domestique (dont la préparation des repas) à tous les jours contre 33,7 % des hommes. Toutefois, lorsque ces mêmes tâches sont rémunérées ou prestigieuses, elles sont généralement assurées par les hommes : c'est le cas pour la cuisine et aussi pour la couture.

1.2. SEXE, IDENTITÉ DE GENRE, EXPRESSION DE GENRE, ORIENTATION SEXUELLE

Il existe différentes dimensions dans la compréhension d'un individu :

Le sexe biologique « femelle » et « mâle » est déterminé avant la naissance. Il arrive parfois que cette distinction soit ambiguë. C'est ce qu'on appelle être intersexué, les différences pouvant se situer au niveau des gonades, des chromosomes ou des organes génitaux. La population intersexe est estimée à 1,7 % des naissances⁵.

L'identité de genre, c'est se sentir appartenir à un genre sans qu'il soit pour autant relié au sexe biologique ou au genre assigné (masculin ou féminin). Il y a toute une possibilité de nuances dans la manière de vivre son identité de genre, comme pour les transgenres.

L'expression de genre, c'est l'attitude, les comportements et l'image que l'on décide d'adopter dans la société en rapport à un genre (masculin ou féminin ou androgyne).

4 Voir l'Index de 2017 du European Institute for Gender Equality (EIGE), Retrieved from <https://bit.ly/3aVxfhM>.

5 United Nation Free & Equal. (2016). « Intersex babies are perfect just as they are! », Retrieved from <https://www.unfe.org/intersex-awareness>.



L'orientation sexuelle (hétérosexualité, homosexualité, bisexualité, asexualité, etc.) réfère à l'attraction physique, sexuelle, romantique ou affective pour un type de personnes et de corps donnés. Il est indépendant de l'expression de genre et de l'identité de genre pour lesquels est souvent induit un lien automatique.

Bien que toutes ces dimensions existent, elles ne sont pas toujours connues, comprises ou acceptées, ce qui encourage une vision du monde binaire (homme/femme) et hétéro-normée, c'est-à-dire qu'elle suppose que l'hétérosexualité est la seule orientation sexuelle ou norme, impliquant ainsi un alignement entre le sexe biologique, la sexualité, l'identité de genre et les rôles de genre⁶. Les personnes ne rentrant pas dans cette norme sont sujettes à discrimination.

1.3. RAPPORTS DE GENRE ET INTERSECTIONNALITÉ

Les **rapports de genre** sont les voies par lesquelles une société définit les rôles, les droits, les responsabilités, les identités (féminines et masculines) et détermine les types de rapports sociaux entre les femmes et les hommes. Ils influencent les conditions de vie de chaque catégorie et fixent **leur position** et **leur pouvoir** dans la société (asymétriques et hiérarchisés). Ces rapports de genre existent dans une **culture**, à une époque et dans un **lieu** donné. Ils peuvent évoluer en fonction du contexte en présence.

Les inégalités de genre ne sont pas les seules oppressions pouvant être vécues par une personne. Cette dernière peut également subir des inégalités liées à sa « race », sa religion, sa classe sociale, son orientation sexuelle. Ainsi, **le concept d'intersectionnalité définit les mécanismes d'articulation des différentes logiques de domination qui s'opèrent à partir des construits sociaux** tels que le genre, l'ethnicité, la race, la classe sociale, etc. et qui se renforcent mutuellement⁷. Les différentes oppressions sont vécues simultanément et ne sont pas dissociables les unes des autres ; ces systèmes d'oppression s'alimentent et se construisent mutuellement tout en restant autonomes. L'approche intersectionnelle implique de prendre conscience de ses diffé-

rentes oppressions et de ses propres privilèges et de leurs influences mutuelles. Une approche intersectionnelle - prenant simultanément en compte, en les croisant, la condition de femme et la condition de migrante - peut permettre de mettre en lumière l'articulation de plusieurs formes de discriminations, entraînant parfois de la violence (différentes formes), des impacts sur la santé physique et mentale, entre autres effets.



Figure 1 : Facteurs croisés. Image illustrant certains des facteurs identitaires pris en considération dans l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+)⁸.

6 Gouvernement du Canada. « Lexique sur la diversité sexuelle et de genre », mis-en-ligne en février 2019, Retrieved from <https://bit.ly/2Rswfd4>.

7 Crenshaw, K.W. (2005). « Cartographies des marges : intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur », Cahiers du Genre, 2005/2 (n° 39), p. 51-82, Retrieved from <https://bit.ly/36xpZoC>.

8 Gouvernement du Canada. (2017). « Approche du Gouvernement du Canada », Retrieved from <https://bit.ly/2tKF9tH>.



1.4. STÉRÉOTYPES DE GENRE

La masculinité et la féminité se construisent **socialement**. Même s'il y a une grande diversité d'expressions des identités, il existe une perception commune du féminin et du masculin renforcée par des stéréotypes. Des pratiques sociales associées avec « être un homme » et « être une femme », des modèles de pratiques quotidiennes sont transmis dès l'enfance via les **jeux** (rayons filles avec les poupées et rayon garçon avec les voitures), les **livres pour enfants** (« papa travaille pendant que maman prépare à manger »), les **vêtements** (rose/bleu, les déguisements de princesse versus super héros), la **publicité** « une publicité de parfum qui mime des scènes de viols, des femmes dénudées pour vendre des voitures, etc. ». Ce travail d'inculcation **impose** « la masculinité » aux corps des hommes et la « féminité » aux corps des femmes.

Les **stéréotypes** de genre sont à la base de **préjugés (jugements)**, c'est-à-dire des convictions qu'une personne peut avoir et qui sont non fondées sur des faits scientifiques, mais plutôt basées sur des construits sociaux et culturels, entre autres exemples. Ces préjugés peuvent renforcer les **inégalités de genre et les discriminations**. On parle de discrimination lorsque la personne reçoit une différence de traitement en raison de son sexe, de son origine, de son âge, de son orientation sexuelle, de sa situation familiale, de son appartenance sexuelle, de son apparence physique, etc. Autrement dit, **les stéréotypes entraînent des préjugés qui eux-mêmes sont vecteurs de discriminations**, contribuant ainsi au maintien des inégalités entre les femmes et les hommes.

EXEMPLE de stéréotypes

Les femmes sont « belles, tendres, empathiques, de bonne humeur, organisées, efficaces, de bonne apparence, douces. Elles doivent être mères, épouses, se consacrer à la famille (espace domestique), soumises. Elles ont besoin de protection, sont faites pour les métiers sociaux et du « care » (le fait de prendre soin des autres) ».

Les hommes sont « forts, sûrs, stables, entrepreneurs, dominants, leaders. Ils ont une bonne estime de soi. Ils doivent apporter des revenus, être l'autorité, responsables, protecteurs. Un vrai homme ne doit pas pleurer ».

EXEMPLE de discriminations

Certains chefs d'entreprise ne vont pas engager de femmes à des postes à responsabilités en se disant que les femmes sont avant tout des mères et qu'elles vont s'absenter de leur travail pour leurs enfants et qu'elles ne sont pas fiables. Ces stéréotypes sont inculqués notamment à travers les dictons, les chansons, les jouets, les proverbes, les contes, la publicité, les médias, la religion, l'éducation, le cadre juridique, le travail, ou tout autre produit ou norme socioculturel propre à une époque, un contexte et un lieu donné.



1.5. GENRE : UN OUTIL D'ANALYSE

Le genre représente une grille d'analyse des relations sociales élaborée par l'anthropologue britannique Ann Oakley en 1972⁹. L'approche genre va permettre d'analyser certaines situations :

- L'analyse **des rôles** des hommes/femmes dans une société donnée ;
- L'analyse **des besoins et intérêts différenciés** entre hommes/femmes ;

- L'analyse **des relations de pouvoir/ inégalités** entre homme/femmes.

Mettre « ses lunettes genre » c'est quoi ?
C'est analyser une situation avec une approche genre. Cela permet de voir les inégalités liées aux rôles attendus des hommes et des femmes et d'envisager des mécanismes correcteurs pour tendre vers plus d'égalité entre les deux sexes.

EXEMPLES¹⁰ D'ANALYSE AVEC DES « LUNETTES DE GENRE »

CAS 1

Dans le centre d'accueil X, seuls les hommes ont le droit de travailler en cuisine à la vaisselle. Considérant la pénibilité du travail, ils sont payés 20 euros pour leur tâche communautaire. Les femmes qui sont assignées au nettoyage des toilettes sont payées 10 euros. Une résidente femme réclame le droit d'aller en cuisine car elle veut gagner autant que les hommes. On lui rétorque qu'elle ne peut pas car il faut de la force pour soulever les bacs du lave-vaisselle chargés d'assiettes. Elle s'est battue auprès de la direction pour finalement obtenir le droit d'aller en cuisine.

Ici il y avait clairement une discrimination liée au stéréotype que les femmes sont plus fragiles et ne peuvent pas faire un travail trop physique et une inégalité en terme financier comme le travail des hommes était plus payé que celui des femmes.

CAS 2

Dans le centre d'accueil Y, un couple originaire du Soudan avec un jeune enfant de deux ans est accueilli. La référente sociale propose (comme à tous les résident.e.s) la possibilité de prendre des cours de français. Monsieur s'inscrit directement, en 6 mois il a fait beaucoup de progrès et parle presque couramment le français. N'ayant pas de moyen de garde (pas de crèche organisée au sein de la structure), Madame garde son enfant et n'a pas pu commencer les cours. Personne ne remet en cause ce schéma et propose une garde alternée pour que les deux puissent bénéficier des cours. Un an après, le couple a obtenu la protection internationale : Monsieur a directement pu travailler avec son niveau de français, Madame ne sait toujours pas parler et reste à la maison avec son enfant, elle déprime et dépend de son mari pour toute démarche.

Ici, les stéréotypes et schémas classiques ont été maintenus : la charge de la femme est de s'occuper de l'enfant et le mari d'apprendre la langue et de trouver du travail. À titre d'exemple, il n'a pas été proposé au père de garder l'enfant pendant que madame allait étudier.

⁹ Voir Oakley A. (2015). Sex, Gender and Society, 1^{ère} édition 1972, Farnham Ashgate, 172 p.

¹⁰ Les exemples sont basés sur des situations réelles rapportées par des membres du personnel des centres d'accueil de personnes demandeuses de protection internationale.



2 | Violences basées sur le genre

2.1. DÉFINITION

Selon la directive européenne du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 25 octobre 2012 établissant des normes minimales concernant les droits, le soutien et la protection des victimes de la criminalité, les violences basées sur le genre (VBG) sont :

« La violence dirigée contre une personne **en raison de son sexe, de son identité ou expression de genre** ou la violence qui touche de **manière disproportionnée les personnes d'un sexe en particulier** est considérée comme de la violence fondée sur le genre¹¹».

« La violence fondée sur le genre s'entend comme une **forme de discrimination et une**

violation des libertés fondamentales de la victime et comprend les violences domestiques, les violences sexuelles (y compris le viol, l'agression sexuelle et le harcèlement sexuel), la traite des êtres humains, l'esclavage, ainsi que différentes formes de pratiques préjudiciables telles que les mariages forcés, les mutilations génitales féminines et les soi-disant « crimes d'honneur ». Les femmes victimes de violence fondée sur le genre et leurs enfants requièrent souvent un soutien et une protection spécifiques en raison du risque élevé de victimisation secondaire et répétée, d'intimidations et de représailles liées à cette violence¹²».

Il existe différentes terminologies et conceptualisations des violences basées sur le genre tels que « violences fondées sur le sexe », « violences sexo-spécifiques », « violences à l'égard des femmes », « violences sexistes »¹³. Dans le cadre de ce projet, nous avons retenu le concept le plus courant dans la littérature scientifique et lié aux organisations internationales reconnues, soit violences basées

sur le genre ou gender-based violence (en anglais). Enfin, tous les antécédents de violences basées sur le genre sont entendus comme intervenant dans le pays d'origine, lors du parcours migratoire et en Belgique jusqu'à la première étape de l'accueil des personnes demandeuses de protection internationale.

11 Directive 2012/29/UE du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 25 octobre 2012 établissant des normes minimales concernant les droits, le soutien et la protection des victimes de la criminalité et remplaçant la décision-cadre 2001/220/JAI du Conseil de l'Union Européenne. La directive peut être consultée en ligne à cette adresse : <https://bit.ly/2NxLIMa>.

12 Ibid.

13 Voir Nations Unies. (2017). Glossaire sur l'exploitation et les atteintes sexuelles, Deuxième Édition. Document établi par l'équipe spéciale chargée de la constitution d'un glossaire sur l'exploitation et les atteintes sexuelles à l'intention de la Coordonnatrice spéciale chargée d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, Retrieved from <https://bit.ly/2TmFAVe>.



2.2. CONTEXTE

Dans la vaste majorité des cas, ce sont les **femmes** et les **filles** qui en sont les principales victimes¹⁴. La dynamique inégale du partage de pouvoir dans la société, parmi d'autres facteurs, les place dans une **position de vulnérabilité**.

Les **hommes** et les **garçons** peuvent aussi être victimes de violences basées sur le genre (ex : pratique des garçons-jouets, esclaves sexuels en Afghanistan « Bacha Bazi »).

La violence contre une personne **lesbienne, gay, bisexuelle, transgenre et intersexuée** est assimilable à une VBG lorsqu'elle est « motivée par un désir de punir ceux qui sont perçus comme défiant les normes sexospécifiques¹⁵ ». Les violences basées sur le genre ne connaissent ni frontière d'âge, de prétendue race, de culture, de richesse, d'emplacement géographique.

Les **violences basées sur le genre (VBG) sont l'une des violations des droits humains les plus répandue**¹⁶. La plupart des VBG sont des actes illégaux et criminels au regard des politiques et des législations nationales. Pour en savoir plus sur les législations nationales

et internationales en matière de violences basées sur le genre.

→ voir la fiche transversale 2
« Mesures de protection internationale et nationale concernant les violences basées sur le genre »

En 2013, selon les estimations mondiales de l'OMS, **35% des femmes, soit près d'une femme sur trois, indiquent avoir été exposées à des violences physiques ou sexuelles** de la part de leur partenaire intime ou de quelqu'un d'autre au cours de leur vie (voir Figure 2).

Près d'un tiers (30%) de toutes les femmes qui ont eu une relation de couple ont subi des violences physiques et/ou sexuelles de la part de leur partenaire intime. Les estimations de la prévalence varient de 23,2% dans les pays à revenu élevé et de 24,6% dans la Région du Pacifique occidental à 37% dans la Région de la Méditerranée orientale, et 37,7% dans la Région de l'Asie du Sud Est¹⁷.

14 Garcia-Moreno C, Jansen H, Ellsberg M, Heise L, Watts C. (2005). « Étude multipays de l' Organisation mondiale de la Santé (OMS) sur la santé des femmes et la violence domestique à l'égard des femmes : premiers résultats concernant la prévalence, les effets sur la santé et les réactions des femmes », Genève, Retrieved from <https://bit.ly/2RvG6yN>.

15 Office of the High Commissioner on Human Rights (OHCHR), 2011, « Summary of Results 2011 », Retrieved from <https://bit.ly/30VLJJG>.

16 Voir l'infographie de ONU Femme sur la violence à l'égard des femmes et des filles ou violences basées sur le genre, Retrieved from <https://bit.ly/3aVvIZ4>.

17 WHO, LSHTM, SAMRC. (2013). Global and regional estimates for violence against women: prevalence and health burden of intimate partner violence and non-partner sexual violence. Geneva: WHO, Retrieved from <https://www.who.int/reproductivehealth/publications/violence/9789241564625/en>.



VIOLENCE AGAINST WOMEN: GLOBAL PICTURE HEALTH RESPONSE

1 in 3 women

throughout the world will experience physical and/or sexual violence by a partner or sexual violence by a non-partner

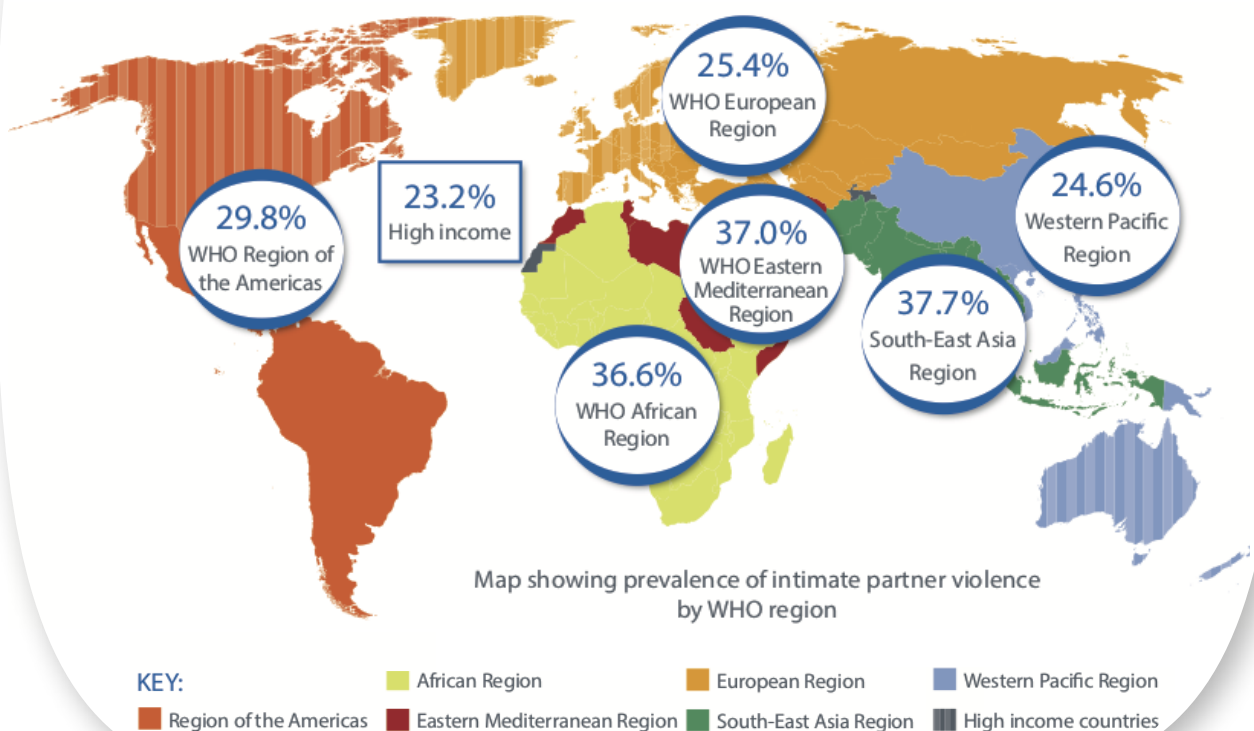


Figure 2 : La prévalence de la violence conjugale (Intimate Partner Violence) par région. Organisation Mondiale de la Santé (OMS), "Map showing prevalence of intimate partner violence by WHO Region" 2013, Retrieved from <https://www.who.int/reproductivehealth/publications/violence/en>.



2.3. TYPES DE VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE

Il existe plusieurs façons de classifier les violences basées sur le genre. Voici deux modes de catégorisation utiles dans le contexte de la migration et de l'asile.

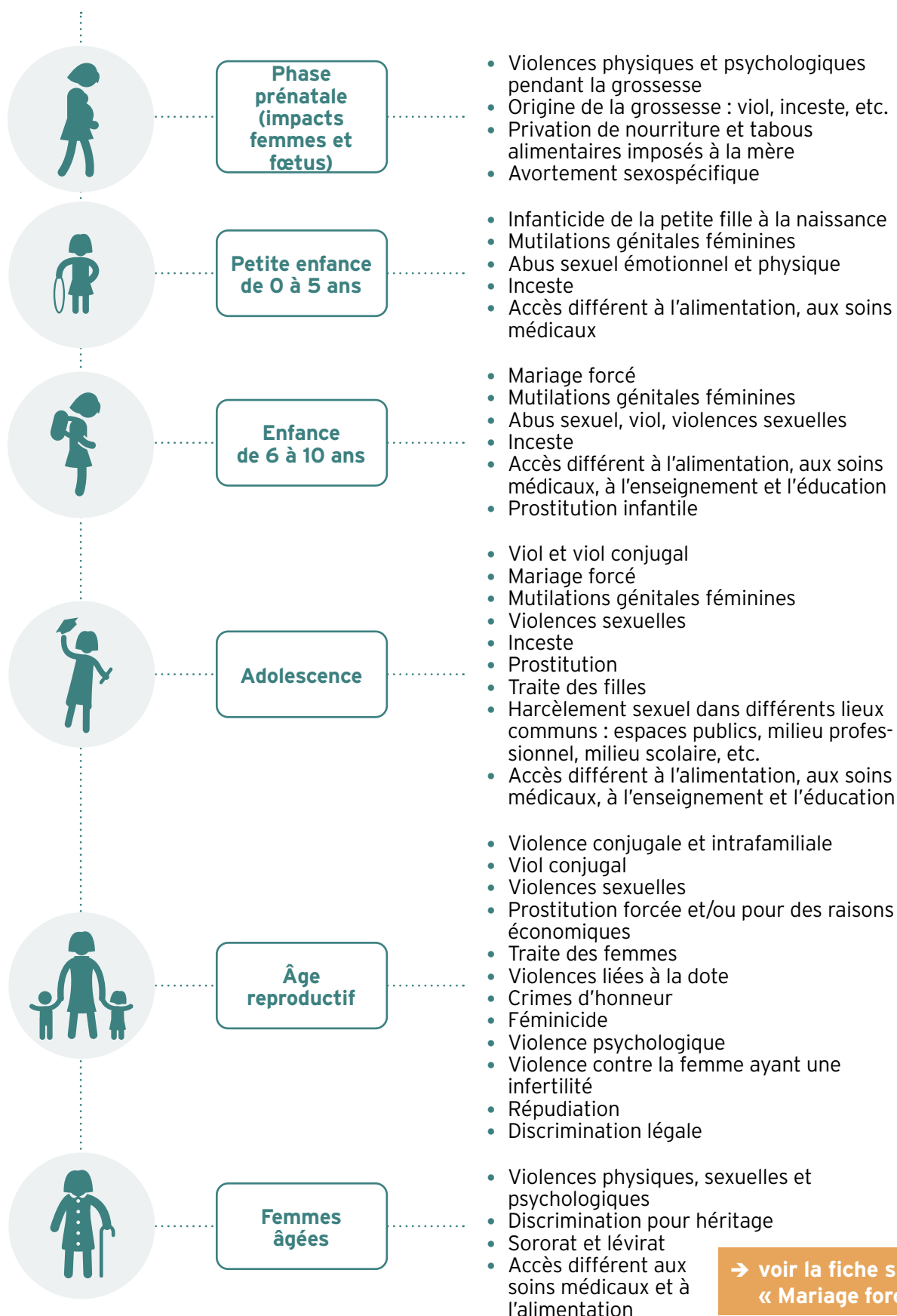
La majorité des victimes ont vécu plusieurs types de violences (continuum de violence). Elles sont imbriquées entre elles (ex : excision, mariage forcé et violences sexuelles) et constitutives d'un système.

1 Selon le type de violence (typologie) :





2 Selon les phases de la vie¹⁸ :



→ voir la fiche spécifique 2
« Mariage forcé et asile »

18 M. Vlachová, L., BIASON. (2005). "Women in an Insecure World. Violence against Women. Facts, Figures and Analysis", éd. DCAF - Geneva Center for Security Sector Governance, Suisse, Retrieved from <https://bit.ly/3aQQGbB>.



2.4. VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE DANS LE CONTEXTE DE L'ASILE

Au cours des dernières décennies, les flux migratoires ont subi de nombreuses modifications, l'une des plus importantes étant la « féminisation de la migration ». Selon l'Organisation des Nations unies (ONU), en 2015, sur les 244 millions de personnes migrantes à travers le monde, 48 % sont des femmes¹⁹. Selon Myria²⁰, en moyenne, presque autant de femmes que d'hommes immigreront en Belgique. Des différences importantes sont observées à un niveau plus désagréé qui tient compte de l'origine des migrant.e.s et du motif de la migration. Le genre peut influencer le parcours migratoire, il peut autant impacter les causes que les conséquences de la migration.

Si des personnes victimes de violences de genre quittent leur pays pour trouver une protection en Belgique, beaucoup sont à nouveau victimes pendant le trajet migratoire et/ou en arrivant en Belgique²¹. Ces violences de genre qui se poursuivent sur les routes migratoires sont particulièrement dangereuses pour les femmes voyageant seules et/ou en famille : harcèlement, agressions sexuelles, violences de genre et racisme, violences économiques telles que le racket sont monnaie courante de la part des passeurs, des forces de l'ordre, des militaires et ce, tout au long du parcours que ce soit sur la route, lors des contrôles d'identité, aux frontières ou dans les camps de détention²². Les différents contextes et motifs de migration se présentent de façon résumée comme suit²¹ :

- **Des motifs de départ liés aux inégalités de genre et aux violences basées sur le genre** : manque d'accès à des soins de santé adaptés, manque d'accès à l'éducation (analphabétisme), violences conjugales, mutilations génitales féminines, violences au nom de l'« honneur », mariages forcés, etc. Ces violences peuvent être multiples et se cumuler, être individuelles ou collectives, avoir lieu dans des espaces privés ou publics, dans un contexte de paix ou de conflit ;
- **Des motifs de départ liés aux guerres et conflits armés** : le viol comme arme de guerre, transmission volontaire du VIH, exploitation sexuelle ;
- **Des motifs de précarité spécifiques liés au parcours d'exil** : exploitation sexuelle durant le parcours d'exil, agressions sexuelles, manque d'intimité et manque d'accès à des produits sanitaires de base ;
- **Des difficultés liées au nouveau contexte d'accueil** : difficultés d'adaptation à un nouvel environnement, (sentiment d') insécurité dans et autour des centres d'accueil, difficultés d'accès à certaines formations, sollicitation des femmes isolées par les hommes, violences conjugales exacerbées par les vulnérabilités liées au parcours migratoire, etc.

19 Assemblée générale des Nations unies. (2016) « Sûreté et dignité : gérer les déplacements massifs de réfugiés et de migrants, Rapport du Secrétaire général », Retrieved from <https://bit.ly/2RR1WMh>.

20 Myria. (2016). « La migration a-t-elle un genre ? », Myriatics #6, décembre 2016, Myria - Centre fédéral migration (Belgique), Retrieved from <https://www.myria.be/files/Myriatics-6-FR.pdf>.

21 Croix-Rouge de Belgique (Centre Yvoir Pierre Bleue). Rondiat, B. (2018). « Femmes demandeuses d'asile - Besoins spécifiques », in La Voix des femmes Femmes primo-arrivantes : vers une meilleure intégration. Guide méthodologique et Pédagogique, Retrieved from <https://bit.ly/2tXITZV>.

22 Le monde selon les femmes. (2018). « Genre et migration. Document de recherche et plaidoyer », Retrieved from <https://www.mondefemmes.org/produit/genre-et-migration>.



2.5. CAUSES DES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE

Les violences augmentent quand les rôles attendus des hommes et des femmes ne sont pas respectés, ou lorsqu'ils dévient de la tendance générale reconnue comme la norme à suivre. Le système patriarcal²³ dans lequel l'homme exerce le pouvoir ou détient le rôle dominant au sein de la famille régit la vie en société. La violence basée sur le genre découle de cette forme d'organisation sociale qui renforce les inégalités entre les femmes et les hommes.

Au niveau social et culturel :

- Faible niveau d'éducation des femmes ;
- Domination des hommes dans la prise de décisions.

Au niveau économique :

- Dépendance économique des femmes à l'égard des hommes ;
- Accès limité des femmes aux ressources, contrôlées par les hommes.

Au niveau institutionnel :

- Application insuffisante des textes juridiques et des décisions judiciaires ;
- Insuffisance des ressources allouées à la promotion et la protection des droits des femmes, de la prise en charge des victimes de violences ou de crimes ;
- Faible harmonisation des interventions par les institutions chargées de protéger l'intégrité des personnes (police, justice, service sociaux).

La violence basée sur le genre est un **comportement appris et utilisé comme moyen de contrôle et de domination**. Elle prendra fin uniquement lorsque les stéréotypes sexuels disparaîtront et que le modèle dominateur/dominée cessera de régir les rapports entre les femmes et les hommes. Il est important de ne pas tomber dans le relativisme culturel : toutes les sociétés patriarcales produisent de la violence basée sur le genre (voir figure 5), ce qui fait de la violence basée sur le genre une violence universelle²⁴.

La violence basée sur le genre est à la fois **la cause et la conséquence du statut inférieur des femmes sur le plan politique, économique et social**. Elle est aussi un **moyen pour maintenir ce déséquilibre**. Plusieurs moyens, communs à de nombreux contextes, sont utilisés pour perpétuer la domination des hommes et la subordination des femmes. Parmi ces moyens : l'exploitation des activités productives et reproductives des femmes ; le contrôle exercé sur la sexualité et la capacité reproductive des femmes ; les normes et les pratiques culturelles qui consacrent le statut inégal des femmes ; les structures et mécanismes publics institutionnalisant les inégalités entre les sexes et qui légitiment par conséquent la violence à l'égard des femmes. La violence à l'égard des femmes est aussi bien un moyen de perpétuer la subordination des femmes qu'un effet de cette subordination²⁵.

2.6. IMPACTS DES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE

→ Voir la fiche transversale 3
« Impacts des violences basées sur le genre sur la santé »

23 Patriarcat : « La manifestation et l'institution de la domination masculine sur les femmes et les enfants dans la famille et l'extension de cette dominance sur les femmes dans la société en général ». Source : Lerner, G. (1987). *The Creation of Patriarchy*. Oxford University Press, 368 pages.

24 « Le patriarcat fonctionne différemment selon le contexte culturel, géographique et politique. Il s'imbrique dans d'autres systèmes de subordination et d'exclusion. Les interactions entre de multiples facteurs le façonnent, notamment les passés coloniaux et la domination postcoloniale, les initiatives de construction nationale, les conflits armés, les déplacements des populations et les migrations, etc. L'analyse des inégalités fondées sur le sexe à l'origine de la violence doit donc tenir compte des facteurs particuliers qui marginalisent les femmes dans un contexte donné. ».

Source : Rapport du Secrétaire général : étude approfondie sur toutes les formes de violence à l'égard des femmes. Assemblée générale des Nations Unies, soixante et unième session, juillet 2006, Retrieved from http://www.ungei.org/NO641975_fr.pdf.

25 Rapport du Secrétaire général : étude approfondie sur toutes les formes de violence à l'égard des femmes. Assemblée générale des Nations Unies, soixante et unième session, juillet 2006, Retrieved from http://www.ungei.org/NO641975_fr.pdf.



2.7. APPROCHES SENSIBLES AU GENRE ET AUX VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE DANS LE RÉSEAU D'ACCUEIL

Le fait d'adopter une approche genre exprime la volonté de rendre concrète l'égalité entre les sexes et les différentes expressions de genre. Elle permet également d'ajouter une dimension sensible aux inégalités entre les genres dans la prise en charge des personnes en situation d'asile²⁶.

Défis :

- **Changer le pouvoir inégalitaire entre les sexes, pour réduire leurs vulnérabilités,**
- **Lutter contre les stéréotypes, croyances, traditions,**
- **Promouvoir des politiques d'empowerment.**

Stratégies :

Dénoncer le mécanisme consistant à présenter ces formes de violences comme exceptionnelles, accidentelles ou liées à des groupes ethniques ou culturels.

EXEMPLE

Transférer de centre une femme qui a été victime de viols pour la placer dans un nouveau cadre doit se doubler d'une analyse en profondeur des situations à risque dans le centre : couloir non éclairé la nuit, toilettes qui ne ferment pas à clé. Des mesures de sanction et poursuites doivent être également prises en application du cadre légal national.

Agir sur l'information et la connaissance des résident.e.s.

EXEMPLE

Organiser des groupes de paroles pour aborder la question du genre, des stéréotypes, des mécanismes des violences de genre (cycle de la violence, prévalence, enjeux).

Sensibiliser les intervenant.e.s et les former à tous niveaux.

EXEMPLE

Former toute l'équipe à l'approche genre : polyvalents, intendance, administration, car les stéréotypes conduisant à des inégalités se trouvent à tous les niveaux.

²⁶ Lire le rapport de Arikoglu, F. (Nederlandstalige Vrouwenraad). (2010). « Asile et migration : l'accueil des femmes dans les centres. Vers une politique d'accueil sensible au genre (rapport final), réalisée en coopération avec le Conseil des Femmes Francophones de Belgique et avec le soutien de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, Retrieved from <https://bit.ly/37w3r99>.



Renforcer l'autonomie financière des femmes.

EXEMPLE

Adapter les horaires des services communautaires pour qu'ils soient accessibles aux femmes qui ont des jeunes enfants ; donner l'argent de poche séparément à la femme et au mari (quand couple).

→ Voir la fiche transversale 5
« Conduite d'ateliers collectifs »

et la fiche transversale 6
« Sécurité dans le centre d'accueil »

Impliquer les personnes sujettes à la violence de genre pour qu'elles deviennent actrices de changement.

EXEMPLE

Analyser avec les femmes les endroits (et les raisons) où elles ne se sentent pas en sécurité dans le centre (marche exploratoire).

Réaliser un plaidoyer en matière des droits.

EXEMPLE

Plaidoyer au niveau des directions ou du siège pour que des ressources et moyens (locaux, activités, formations, temps ...) soient données pour prévenir ces violences.



3. Pour aller plus loin

- Arikoglu, F. (Nederlandstalige Vrouwenraad). (2010). « **Asile et migration : l'accueil des femmes dans les centres. Vers une politique d'accueil sensible au genre** » (rapport final), réalisée en coopération avec le Conseil des Femmes Francophones de Belgique et avec le soutien de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, Retrieved from <https://bit.ly/37w3r99>
- Croix-Rouge de Belgique (Centre Yvoir Pierre Bleue). Rondiat, B. (2018). « **Femmes demandeuses d'asile - Besoins spécifiques** », in La Voix des femmes, Femmes primo-arrivantes : vers une meilleure intégration. Guide méthodologique et Pédagogique, Retrieved from <https://bit.ly/2RTSVlr>
- De Schrijver, L., Vander Beken, T., Krahé, B. and Keygnaert, I. (2018). « **Prevalence of Sexual Violence in Migrants, Applicants for International Protection, and Refugees in Europe: A Critical Interpretive Synthesis of the Evidence** », in International Journal of Environmental Research and Public Health – Open Access Journal, 15, Retrieved from <https://bit.ly/2RSySUD>
- France terre d'asile. (2018). « **Les violences à l'égard des femmes demandeuses d'asile et réfugiées en France** », étude, Les cahiers du social, n°40 // Avril 2018, Retrieved from <https://bit.ly/2Gs3arX>
- Freedman J. (2016). « **Sexual and gender-based violence against refugee women: a hidden aspect of the refugee "crisis"**. *Reproductive Health Matters* », Elsevier, n°24, pp.18 - 26, Retrieved from <https://bit.ly/2tWT6V8>
- Freedman, J. (2004). « **Introduire le genre dans le débat sur l'asile politique** », Les cahiers du CEDREF, Genre, travail et migrations en Europe, n°12, pp.61-80, Retrieved from <http://journals.openedition.org/cedref/541>
- Le Monde selon les femmes. (2018). « **Les essentiels du genre 01. Approche de genre : concepts et enjeux actuels** », Retrieved from www.mondefemmes.org/produit/test-download
- Le Monde selon les femmes. (2017). « **Les essentiels du genre 11. Les violences basées sur le genre** », Retrieved from www.mondefemmes.org/produit/violences-basees-sur-le-genre
- Réseau international francophone pour l'égalité des femmes et des hommes dans le développement fournit de bonnes références et définitions sur son site web qui peut être consulté ici : <https://bit.ly/2vIvBFG>
- Shreeves, R. (2016). « **Gender aspects of migration and asylum in the EU: An overview** », Briefing, EPRS | European Parliamentary Research Service, Retrieved from <https://bit.ly/2tTbGO3>



Le projet européen ACCESS veut faciliter l'accès à la prévention, à la protection et au soutien des femmes migrantes en Europe confrontées aux violences de genre.
<https://www.we-access.eu/fr>



Publié à Bruxelles en décembre 2019

Cette fiche « Genre et violences basées sur le genre » fait partie d'un ensemble de 15 fiches destinées aux professionnel.le.s du réseau d'accueil pour mieux comprendre les violences de genre dans le cadre de l'asile et agir en conséquence.

Cette publication a été élaborée, produite, éditée et publiée par le GAMS Belgique, en partenariat avec Intact et l'European Family Justice Center Alliance (EFJCA) avec la contribution de plusieurs associations (isala asbl, La Voix des femmes asbl, Le Monde selon les femmes asbl, Merhaba vzw, Payoke vzw, SOS Viol asbl), dans le cadre du projet « Gender-Based Violence and Asylum : an integrated approach ». Le projet a été financé par le programme Asylum, Migration and Integration Fund (AMIF) de la Commission européenne (D.G. Migration and Home Affairs).

L'ensemble des fiches et des personnes qui ont contribué à ce travail peut se retrouver sur le lien www.gbv-asylum-hub.be



Editeur responsable



GAMS Belgique - GAMS België

Rue Gabrielle Petit, 6 - 1080 Bruxelles
www.gams.be
info@gams.be

La fiche transversale « Genre et violences basées sur le genre » a bénéficié de l'expertise du **Monde selon les Femmes asbl**
www.mondefemmes.org



Soutien financier



Towards a more integrated migration policy, made possible by the AMIF



Partenaires